

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Etaient présents : M. RATS, M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. LAIR, Mme RIVET (pouvoir), Mme BRUMENT, Mme DORÉ, Mme JEAN, M. BLONDEL, M. GUERIN, M. DRONY, Mme DUMESNIL, M. RENAULT.

Était absent excusé : Mme MOUTON-QUEVAL.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne DORE

Madame CHAPELLE étant au conseil d'école arrivera en milieu de séance.

Monsieur David GUERIN aura un léger retard.

Ordre du jour :

1) Communications

- Drapeau de la Normandie.
- Emplacements camping-cars.
- Horaires de la mairie à compter du 1^{er} septembre 2023.

2) Le Havre Seine Métropole

- a) Intégration de voirie dans le domaine public.
- b) Convention ludisport 2023/2024.
- c) Commission PLUI.

3) Salle polyvalente

- . Règlement de location.

4) Centre de gestion

- . Référent déontologue des élus.

5) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour dont le projet de délibération est déposé sur table :

- **Tourisme :** convention avec le Havre Seine Métropole et le GIP pour l'accompagnement financier TALL SHIPS RACES.

L'assemblée accepte cet ajout.

COMMUNICATIONS

Drapeaux de Normandie : Vous avez pu vous apercevoir qu'il nous manquait, une fois de plus, le drapeau de la Normandie, qui se trouve devant le pignon de la mairie. Il a été enlevé pendant une nuit et nous en avons recommandé un. Sur proposition de Jean Michel LAIR nous allons faire une modification sur les mats afin qu'il soit fixé la rosace sur le haut du mat à l'aide d'un engin agricole (JCB). Les drapeaux seront fixés en haut et ne pourront être enlevés.

Monsieur le Maire précise que le coût des drapeaux commence à s'élever, il faut donc trouver une solution.

Emplacements de camping-cars : La communauté urbaine m'a appelé, en me disant qu'il arrivait que certains camping-cars viennent s'installer sur le parking du cols vallois, et s'il est possible d'officialiser cela.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait une petite erreur, car j'ai donné l'indication d'un trop grand nombre et qu'il a tout stoppé pour le moment car cela n'était pas faisable. L'idée est de proposer deux ou trois emplacements de stationnement de 24h au clos vallois. En discutant avec Lionel et les adjoints, c'est de proposer d'en mettre deux ou trois au cimetière. L'avantage du cimetière c'est qu'il y a un point d'eau et des poubelles. Pourquoi pas aussi d'en mettre un peu également à la salle de sports.

Monsieur LAIR précise que les choses doivent être réglementées afin de ne pas se retrouver avec des vidanges et autres sur les parkings.

Monsieur le Maire affirme qu'à la prochaine réunion d'adjoints les choses vont être fixées en lien avec la communauté urbaine.

Horaires mairie : A compter du 1^{er} septembre les horaires d'ouverture de la mairie vont être élargies car depuis le 1^{er} juin nous avons embauché Caroline CANCE à l'accueil.

Un essai va être fait à compter du 1^{er} septembre comme suit :

Lundi : 14h-17h

Mardi : 10h-12h / 14h-17h

Jeudi : 10h-12h / 14h-19h

Vendredi : 10h-12h

Sauf pendant les vacances scolaires, les horaires actuels restent à l'identique.

N°19/2023

Intégration d'une voirie dans le domaine public
--

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de classer le chemin de la vieille posée situé à la Cerlangue, dans le domaine public.

Ce classement intervient sans enquête publique préalable car il n'est pas porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des voies.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

- De procéder au classement dans le domaine public le chemin de vieille posée à la Cerlangue.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N°20/2023

Renouvellement de la convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, au profit des communes membres.
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant que

- Le Département de la Seine Maritime reconduit le dispositif Ludisports pour l'année scolaire 2023-2024 ;

- Une convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole est nécessaire pour la rentrée 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- **De participer** à nouveau au dispositif LUDISPORTS en partenariat avec le Département Seine Maritime et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- **D'approuver** la convention d'usage portant sur la mise en place du dispositif Ludisports par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

N°21/2023

Commission PLUI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole continue à travailler sur le PLUI pour les 54 communes.

Monsieur le Maire précise qu'une commission PLUI doit être créée, afin de pouvoir travailler sur le Projet d'aménagement et de développement durable ainsi que sur toutes les étapes du PLUI.

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission PLUI,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De créer une commission PLUI
- De désigner les membres de cette commission ci-dessous :
 - o Monsieur Michel RATS, Président,
 - o Monsieur Lionel DEHON,
 - o Madame Françoise CHAPELLE,
 - o Monsieur Jean-Michel LAIR,
 - o Madame Patricia BRUMENT,
 - o Monsieur David GUERIN,
 - o Madame Sylvie DUMESNIL.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N°22/2023

Règlement de location de la salle polyvalente
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle polyvalente de la Cerlangue est louée aux administrés et aux associations avec une tarification adoptée par le conseil municipal lors du vote du budget.

La tarification a été revalorisée lors du conseil du 11 avril 2023, en raison de l'augmentation des coûts des consommables.

Cependant, il est nécessaire de compléter le règlement de location de la salle polyvalente comme suit : « le tarif de la location de la salle peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle applicable au 1^{er} septembre de l'année en cours lors du vote du budget ».

Vu la délibération n°07/2023 du 11 avril 2023,

Considérant que les frais liés aux consommables est importante,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

- De stipuler sur le règlement de location de la salle polyvalente la mention suivante : « le tarif de la location de la salle peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle applicable au 1^{er} septembre de l'année en cours lors du vote du budget ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que le règlement pourra être de nouveau modifié en raison de futures installations de sous compteurs électrique.

N°23/2023

DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local, pour sa part, est prévue par l'article L 1111-1-1 du CGCT et repose sur sept engagements :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Les modalités et les critères de désignation des référents déontologues sont prévus par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Ainsi, le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement.

Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Le référent déontologue est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le décret prévoit que la fonction de référent déontologue peut être exercée par :

-Une ou plusieurs personnes n'exerçant, au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts

-Un collège, composé de personnes répondant aux mêmes conditions, qui adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement

Monsieur le Maire précise qu'il appartient donc aux membres du conseil municipal de désigner un ou plusieurs référents déontologues des élus satisfaisant aux conditions précitées.

A ce titre, le Centre de Gestion de la Seine-Maritime et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, en leur qualité de tiers de confiance, proposent de recenser des référents déontologues des élus et d'organiser leur saisine afin de garantir un processus confidentiel. Il s'agit de référents déontologues qui répondent aux conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et dont la liste est annexée à la présente délibération.

Les élus des collectivités et établissements publics pourront ainsi adresser directement leurs requêtes sur une boîte mail mise à disposition : adm76-deontologiedeselus@cdg76.fr. Cette boîte mail ne pourra être lue que par les seuls référents déontologues. Les saisines auront lieu uniquement par écrit, sur un formulaire dédié et mis à disposition des élus.

Les réponses aux saisines seront transmises directement par le ou les référents déontologues à l'adresse électronique indiquée par l'élu demandeur.

L'élu demandeur aura la possibilité de solliciter, au choix, l'avis de l'un des référents déontologues. Toutefois, s'il juge sa demande complexe, l'élu pourra solliciter simultanément l'avis de deux référents déontologues.

Les référents déontologues seront indemnisés, après vérification du service fait, par le Centre de Gestion dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

-80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ou de l'établissement public dont relève l'élu ainsi que la date de la saisine.

-160€ par dossier si l'élu a sollicité l'avis des deux référents pour une demande complexe ; La vacation sera acquittée par le CDG 76 selon les mêmes modalités.

Le montant de la vacation sera ensuite facturé par le CDG 76 à la collectivité ou l'établissement public à prix coûtant. En sa qualité de tiers de confiance, le CDG 76 certifiera le service fait sans que la collectivité ou l'établissement public ait accès au nom de l'élu et au motif de la saisine.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

- **Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- **Vu** le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- **Vu** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De Prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- De désigner, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du conseil municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à dossier.

N°24/2023

TOURISME – GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC – UN ETE AU HAVRE – LES GRANDES VOILES DU HAVRE – ACCOMPAGNEMENT FINANCIER – CONVENTION – SIGNATURE – AUTORISATION. -

Monsieur le Maire expose- En 2017, Le Havre a accueilli la course annuelle européenne des vieux gréements : la Tall Ships Races. Plus connu localement sous le nom « Les grandes voiles du Havre », cet événement sportif et festif a rassemblé sur notre territoire plus de 400 000 visiteurs en 4 jours.

Du 4 au 7 juillet 2025, Le Havre accueillera à nouveau l'événement et sera port de départ. Au-delà de l'ensemble des manifestations festives qui se dérouleront sur ces 4 jours, il s'agit également d'une nouvelle occasion pour nos jeunes du territoire de s'engager dans l'aventure sur la période 2023-2026.

Grâce à la mobilisation des communes, les retombées avaient été très positives sur l'édition 2017 : 65 jeunes du territoire avaient pu s'engager dans la course comme « matelot stagiaire ». Fort de ce retour, le Groupement d'Intérêt Public Un Été au Havre, porteur de la candidature et de l'événement, propose de reconduire le dispositif sur la période 2023-2026.

Sur cette période, 200 matelots stagiaires âgés de 18 à 25 ans pourront alors embarquer selon la répartition suivante :

- 15 en 2023
- 15 en 2024
- 155 en 2025
- 15 en 2026

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, partenaire de l'événement, a associé les communes de son territoire à cette opération.

Un appel à candidature a été lancé en mars pour sélectionner les 15 lauréats de l'édition 2023. Ces jeunes stagiaires navigueront entre Den Helder aux Pays-Bas et Hartlepool en Angleterre entre le 1er et le 8 juillet. Ils pourront découvrir la navigation et participer à diverses tâches à bord : manœuvre des voiles, montées aux mâts, entretien du bateau, cuisine etc...

Les bateaux affrétés pour l'accueil des jeunes sont potentiellement :

- le Gulden Leeuw
- le Wylde Swan
- le Morgenster
- la Jolie Brise

D'une part, l'organisation de ces stages implique des dépenses de transport pour le transfert des jeunes du Havre vers les Pays-Bas en autocar, puis du voyage retour de l'Angleterre vers la France en avion et en autocar ; d'autre part, des dépenses à bord des bateaux pour l'hébergement et la restauration et l'encadrement des jeunes participants.

Au vu de ces éléments, le coût global pour le départ d'un jeune matelot est fixé à 1 700 € net de taxe. L'ensemble des dépenses liées à l'opération est engagé par le GIP Un Été au Havre mais il revient à la Communauté Urbaine et aux communes du territoire de recruter et financer les dépenses.

Les communes qui ont souhaité participer au dispositif paieront au GIP Un Été Au Havre 50 % du montant par jeune matelot provenant de leur territoire et la Communauté Urbaine s'acquittera des 50 % restants.

A cette fin, une convention entre le GIP Un Été Au Havre, le Havre Seine Métropole et chaque commune concernée est nécessaire pour appliquer cette tarification.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le budget de l'exercice 2023 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT :

- l'organisation par le GIP Un Été Au Havre de l'événement Les Grandes Voiles du Havre 2025 ;
- l'occasion pour les jeunes du territoire de s'engager dans l'aventure sur la période 2023-2026 (environ 200 matelots) ;
- l'appel à candidature lancé en mars pour la sélection de 15 stagiaires en 2023 ;
- la dépense maximale par jeune matelot fixée par le GIP Un Été Au Havre à 1 700€ net de taxe en 2023 par son Conseil d'Administration du 13 avril 2023 ;
- la nécessité de fixer l'accompagnement financier de la Commune à hauteur de 50% par jeune matelot engagé en 2023, soit 850 € TTC au maximum ;
- la nécessité de signer une Convention tripartite avec le GIP Un Été Au Havre et la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour financer le départ d'un jeune habitant de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité (Abstention Mme RIVET), décide :

- **d'adopter** le tarif de 850 € net de taxe pour le financement d'un jeune matelot ;
- **d'autoriser M. Le Maire à signer** la convention avec le GIP Un Été Au Havre et le Havre Seine Métropole pour financer le départ d'un jeune matelot.

Monsieur le Maire précise que le financement de cette manifestation, ne pourra intervenir que pour un ou deux administrés dans l'avenir.

Questions diverses

Club JUDO : La remise des prix et des grades se fera le dimanche 25 juin 2023. Monsieur le Maire précise qu'il ira en fin de matinée et que les membres du conseil peuvent s'y rendre également.

MFR La Cerlangue : Monsieur le Maire tient à remercier la Maison Familiale Rurale pour le travail effectué au clos des Chaudières. Sept jeunes sont intervenus pour faire un grand nettoyage. Ces jeunes pourront s'en servir en tant que travaux pratiques. Je remercie de nouveau très sincèrement ces 7 jeunes et nous ferons le nécessaire pour eux.

Décès de Monsieur LECOURT : Monsieur le Maire rappelle qu'il a été contacté par la gendarmerie car Monsieur LECOURT est décédé dimanche dernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'Emmanuelle qui est affectée au service est toujours en arrêt. On espère qu'elle reprenne. Nous avons trouvé un remplaçant qui s'appelle Rudy CORDIER, en tant que contractuel. J'espère que l'on pourra le garder.

Etude de diagnostic de l'Eglise de Saint Jean d'Abbetot : Nous avons reçu l'étude de diagnostic de Marie CARON. Cette architecte a fait un travail de qualité avec des précisions sur les plans extraordinaires. La présentation des planches, l'équilibre des photos, tout est très équilibré. C'est du bonheur à lire. Nous allons demander 5 autres exemplaires papier.

Monsieur GUERIN précise que c'est un ouvrage.

La parole est donnée aux adjoints :

Lionel DEHON :

Voirie : un devis a été demandé pour la cour de l'école car il y a une pièce de macadam qui est à refaire.

Il y a un trou également dans la cour de l'école suite à une tempête où un arbre avait été arraché. Une fosse va être créée pour replanter un arbre à un emplacement qui sera désigné avec Monsieur le directeur.

Des petites réfections de voirie vont être faites également à cette même occasion.

Cimetière : la commission va se réunir lundi 26 juin à 18h au cimetière. Un travail a été entamé avec Aline pour regarder les concessions trentenaires et cinquantenaires qui sont arrivées à expiration. Il y a une quarantaine de concessions expirées avec des délais très variables.

Une information auprès des familles va être faite auprès des familles connues, soit par un coup de téléphone soit par un courrier.

Françoise CHAPELLE :

Madame CHAPELLE précise qu'elle revient du conseil d'école, et qu'elle a demandé les dates à l'avance pour l'année prochaine.

Tous les enseignants étaient présents avec un représentant de parents d'élèves au conseil d'école. Madame GUERIN a précisé au conseil d'école que ses élèves ont été à la piscine et que c'était le même maître-nageur et que tout se passait bien. Les enfants progressent vite.

Vendredi prochain les enfants partent en voyage scolaire à NAUSICAA. C'est la continuité de leur projet scolaire.

Les grandes sections qui sont avec Mme HAMONET ont fait des sorties en forêt et ont fait des plantations et en particulier des patates douces.

La classe de Mme RASSE a également fait des plantations comme des haricots. Le thème de cette année est le feu et la sécurité. Les élèves ont participé à un concours, une clé USB a été envoyée avec une chanson et la classe a été retenue. Ils feront la sortie à NAUSICAA également.

La classe de Mme COSME a reçu les correspondants avec une démonstration de la classe orchestre. Un concert a eu lieu au SIROCO et à Fécamp. Un projet à également été mis en place sur le recyclage et plus particulièrement sur le recyclage du papier.

Madame COSME nous a annoncé ce soir qu'elle quittait l'école de la Cerlangue, elle va être remplaçante et va intervenir sur plusieurs écoles du canton dès la rentrée.

Madame SAUNIER va remplacer Madame COSME à la rentrée. Elle était sur l'école d'Hattanville.

Il faut se poser la question sur la classe, pourquoi pas reprendre la bibliothèque pour en faire une classe. Des travaux d'isolation seront à envisager dans un court avenir.

Monsieur CACHEUX est allé à Rouen, et a fait un rallye photo et la découverte du patrimoine avec une scape game sur le thème du moyen âge. Les élèves ont pris le train pour aller à Rouen. Le projet de cette année est le vélo, ils ont fait trois sorties et iront à Pierrefiques en vélo le 26 juin et reviendront le 29 juin. Dix parents ont été agréés pour accompagner et encadrer les enfants. Les visites prévues sont le mémorial de Saint Jouin Bruneval, une énigme d'Arsène Lupin sur Etretat et le mercredi une visite du clos Lupin.

Lundi dernier ils ont visité le collège de Saint Romain, avec une escape game d'organisée et un repas à la cantine. 17 élèves partent au collège dont 2 en privé.

Monsieur CACHEUX a également organisé une course contre la faim mi-mai et 2000 euros ont été récoltés et cette somme sera reversée au Cameroun.

La course aux nombres est un défi chaque semaine et les résultats sont bons.

Le 6 juillet : les olympiades sur le stade avec un pique-nique le midi.

Pour la prochaine rentrée, nous aurons 123 élèves c'est pratiquement similaire à cette année.

La classe orchestre : elle sera reproduite, Madame SAUNIER (remplaçante de Mme COSME) ainsi que Monsieur CACHEUX.

Monsieur le Maire prend la parole : l'orchestre à l'école se trouve sous ma responsabilité en tant que vice-président de la communauté urbaine. Celle-ci m'a envoyé un mail pour me faire part d'un mécontentement. Je suis très déçu car j'ai été interpellé par les services du Havre Seine Métropole car deux contrebasses ont été cassées, mais c'est soi-disant la faute de personne. Aucun instrument n'a été cassé sur aucune école auparavant..

USEP : tous les mardis, 15 élèves participent à cette activité et elle est reconduite pour l'année prochaine.

Le service civique : se termine à l'école et une demande sera faite pour l'année prochaine au niveau de la bibliothèque et d'encadrer à la maternelle.

Madame QUEMION vient toujours lire des histoires aux enfants à la bibliothèque le vendredi.

Madame RASSE s'est inscrite avec les parcs des boucles de la seine normande, pour le projet de rencontre sauvage. Ils vont travailler pour choisir l'arbre qui doit être installé dans la cour.

Une demande a été faite également au niveau des parents qui fument devant l'école. En effet, les cigarettes sont au niveau des poussettes et cela n'est plus possible.

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté sera pris avec l'installation de panneaux d'interdiction à installer.

Le 30 juin : la fête de l'école aura lieu, l'association « les enfants d'abord » organise une kermesse. Deux parents démissionnent et j'espère que pour l'année prochaine cela pourra être reconduit car il y a peu de bénévoles. L'association fait de belles actions, et la somme de 2000 € a été remis à l'école pour diminuer le cout du voyage chez NAUSICAA.

Un magicien va venir à l'école pour faire un spectacle et le début sera à 17h30.

Madame CHAPELLE demande de l'aide ce 30 juin car son départ à la retraite avec son activité professionnelle a été programmée à cette même date. « je pourrai assister au début de la fête » mais pas après.

Il y a une maman qui a signalé que les dictionnaires offerts pour les élèves de 6^{ème} seraient plus utiles de les offrir dès le CE1.

Madame CHAPELLE précise qu'elle a participé à l'assemblée générale de l' Association Gérontologique sur Saint Romain le 25 mai 2023. Les comptes de l'association se redressent. David GUERIN était présent avec moi. L'association a beaucoup de mal à recruter du personnel et pendant les vacances, les personnes âgées n'auront pas tous d'aide à domicile.

L'assemblée du club de foot a eu lieu le 10 juin, et ils ont demandé le changement des filets de foot. Tous les deux, les filets sont changés et là ils ont été commandés. Par contre, l'installation se fera au mois de septembre pour les préserver pendant les périodes creuses. Le club de la Cerlangue est bien classé, et il y aura peut-être un deuxième groupe.

Le stockage de matériel reste compliqué et un conteneur va être installé au bout de la salle polyvalent et cela facilitera l'entretien des locaux.

Fête Ludisports : Elle a eu lieu le 27 mai au stade océane, les parents sont très satisfaits car pour certains c'était la première fois qu'ils allaient au stade. Ils ont pu voir un match féminin et ont pu essayer plusieurs sports.

La salle de sports : un souci a été rencontré avec les nouveaux tatamis, le revêtement plastique se décolle et le vendeur nous en a livré quatre autres. Pendant l'été, les tatamis vont être bougés pour nettoyer es dessous car c'est un bouillon de culture. Il faut faire attention car cela va être difficile à remettre.

Plan canicule : il est déclenché, les personnes seules ou isolées ont reçu un courrier avec les démarches à effectuer, et le listing a été mis à jour de façon à les contacter en cas de grosses chaleurs.

Les fournitures scolaires : il y a un changement car auparavant la communauté de communes de Saint Romain fournissait les fournitures scolaires de la 6^{ème} à la 3^{ème}, mais là pour des restrictions budgétaires et la non augmentation du budget, le choix a été fait de fournir au maximum les élèves de 6^{ème}. Pas de fourniture pour les autres classes. Les colis vont être préparés demain en mairie (15). La distribution se fera ce jeudi à partir de 16h30.

La commission planning : va se réunir le 28 juin avec les associations pour construire le planning 2023/2024. Ensuite, les cerlanguais pourront faire leur demande de locations.

Ciné toile : le 12 août avec un concert avant. 100 fauteuils seront mis en place.

Jean- Michel LAIR :

La côte de Cressenval a été fermée la semaine dernière, avec un nettoyage mais cela reste dangereux.

Travaux de peinture : Des travaux avaient validés l'année dernière, mais en raison de la chaleur ils n'ont pas pu être effectués. Ceux prévus à la cantine sont maintenus mais pas ceux de l'école maternelle. En effet, une pré-étude doit être faite avec l'aide de la communauté urbaine sur les bâtiments communaux pour faire un point sur les consommations. C'est une première approche par rapport à la consommation des bâtiments. Les décisions pourront être prises en fonction des conseils.

Les écoles ont de très grandes ouvertures et cela augmente la déperdition.

La réflexion doit être faite pour l'été 2024 sur au moins un secteur.

Entretien de la commune : celui-ci a été compliqué sur une période de plus d'un mois en raison de l'arrêt d'Emmanuelle. Actuellement un rattrapage est effectué, et une convention va certainement être signée avec la MFR pour des travaux pratiques. Les élèves sont des futurs employés communaux ou autres et cela est une aide précieuse et libère du temps pour faire autre chose. Encore merci et bravo aux élèves de la MFR.

Entretien terrain de foot : c'est la dernière qu'il sera demandé à l'entreprise DUVAL de décaler les dates prévues initialement pour la tonte. Un planning doit être fourni par tout le monde afin d'optimiser au maximum. Il faut tout anticiper.

Ciné toiles : cette manifestation sera parrainée avec le comité des fêtes avec des camions dont le food-truck pour les repas et une buvette sera installée.

Pour rappel, le feu de la Saint Jean aura lieu le 24 juin et il fera beau.

Monsieur le Maire précise, que comme chaque année, le feu d'artifice est offert par la commune. Ce feu sera républicain.

Léticia RIVET :

Les défibrillateurs ont été livrés mais pas encore posés car les fiches techniques n'ont pas été envoyées en amont pour l'installation.

Lors du dernier conseil, j'ai fait part de mon mécontentement de la société qui nous a fourni les plantes. En effet, certaines étaient tellement petites qu'elles n'ont pas tenues. Il a fallu en racheter, et le complément a été fait avec la pépinière d'Épretot. Il faut faire travailler cette pépinière, car en plus ils résident à la Cerlangue.

Recensement des chiroptères : une personne de la communauté urbaine est venue faire le recensement des chiroptères dans les églises (chauves-souris). Dans l'église Saint Léonard, il n'y en a pas mais dans celle de Saint Jean d'Abbetot oui. Un rapport va être fait pour nous donner des conseils afin de les garder. Il faut des arbres pour les garder au maximum.

Patricia BRUMENT : RAS

Denis RENAULT : RAS

Maureen JEAN : RAS

Jean-Pierre DRONY : un soutien particulier par rapport aux menaces que tu as reçu Michel et aux propos désagréables que peuvent entendre les secrétaires.

Monsieur le Maire précise que la gendarmerie lui a demandé de faire attention car un administré avait tenu des propos inacceptables en particulier que cela allait finir dans le sang. Et il a menacé également la gendarmerie de les mettre dans le sang. Pour l'instant, le dossier est sur le bureau du procureur de la république.

David GUERIN :

« Saches que tu as tout notre soutien » c'est inconcevable.

Dispositif TOPE LA du département : C'est pour recruter des jeunes entre 16 et 25 ans, en priorité des jeunes de la commune, et qui sont rémunérés 400 € par le département pour 40 heures de travail. La MPT utilise ce dispositif depuis quelques années. La rémunération ne se fait pas en numéraire, c'est soit pour contribuer au permis, acheter un scooter. La commune ne rémunère pas, c'est un avantage.

La communication se fait via le site internet.

Hameau de Saint Jean d'Abbetot : les gens arrachent les haies dans leur propriété pour mettre des clôtures plastiques. On manque d'arbre, le problème c'est que cela fait boule de neige. Je pense qu'au PLUI, c'est le moment de statuer.

Monsieur le Maire précise que dans la plupart des cas, des autorisations sont données.

Monsieur LAIR précise qu'il fallait monter au créneau sur l'enquête publique du PLUI.

Monsieur Le Maire précise qu'il va falloir modifier cet aspect. Et qu'au cours des réunions il a été dit que : Chaque spécificité de village au travers de la trame verte et bleue sera respectée.

Des heures ont été passées pour travailler sur nos chemins et pleins d'autres choses et il hors de question d'uniformiser tout. Nous pouvons demander la réhabilitation des bâtiments agricoles.

Les lois de l'urbanisme ne sont pas figées.

Monsieur GUERIN précise qu'il y a des subvention pour planter des haies et des arbres .On apprend aux enfants qu'il faut ramasser les déchets et ne rien jeter dans la nature, et les parents installent du plastique tout autour de chez eux.

Monsieur le Maire indique l'intérêt de la commission PLUI qui vient d'être créer, et les informations pourront être remontées.

Fabienne DORE :

Je suis désolée mais le 30 juin je marie ma fille ; On m'a relancé pour la boîte à livres.

Monsieur le Maire explique que la boîte à livres est déjà très abimée.

Monsieur LAIR précise que les croutes installées avec agrafes ont séchés et que les côtés de la boîte sont en train de tomber.

Monsieur le Maire va fournir des doses en châtaigner pour venir consolider la boîte à livres.

Sylvie DUMESNIL : le spectacle de la fête du cirque était très bien.

Jean Paul BLONDEL : Un habitant est venu me demander si le massif au clos st Jean va être replanté.

Monsieur LAIR précise que maintenant nous plantons des perpétuelles.

Monsieur le Maire présente l'écran que la mairie vient d'acquérir.

Sans autre question la séance est levée à 21h.